



Politique de développement durable d'Équiterre

Janvier 2010

Table des Matières

- Table des MatièresI
- Politique de développement durable 2
 - a) Introduction..... 2
 - b) Principes directeurs..... 2
 - c) Objectifs..... 3
 - S’approvisionner de façon responsable..... 3
 - Réduire la quantité de matières résiduelles..... 4
 - Favoriser le transport durable..... 4
 - Réduire la consommation énergétique..... 5
 - Assurer une gestion durable de l’eau 5
 - Être un employeur responsable..... 6
 - S’impliquer socialement..... 6
 - Faire preuve d’éthique et de transparence..... 7
 - d) Mise en œuvre et suivi..... 7

Politique de développement durable

a) Introduction

Les concepts de développement durable font partie intégrante de la raison d'être d'Équiterre. Que ce soit par l'entremise de ses programmes et ses projets, sa participation aux événements internationaux à caractère environnemental et social ou le déploiement de groupes d'actions régionaux, le développement durable s'inscrit dans la mission de l'organisme :

- Contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant les citoyens, les organisations et les gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires.

L'organisme cherche ainsi à minimiser sa propre empreinte écologique et à augmenter l'impact social positif de ses activités. La politique de développement durable d'Équiterre vise ainsi à encadrer, selon ces principes et dans le respect des capacités de l'organisation, les pratiques, les procédures, les actions courantes la gestion stratégique et le développement de l'organisme. La politique encourage la participation des employés à la démarche puisque ceux-ci, en respect du code d'éthique, doivent appliquer les valeurs énoncées par Équiterre, soit faire des choix écologiques et socialement responsables dans le cadre de leurs activités professionnelles.

b) Principes directeurs

De toutes les époques, les sociétés ont été soucieuses, par nécessité de survie, d'exploiter leurs ressources de façon durable. Toutefois, l'ère industrielle a accéléré l'exploitation des ressources à une cadence jamais vue. Le concept de durabilité a été relégué au second plan, après celui de profit et de croissance, si bien que la Terre est désormais marquée par deux grands déséquilibres. D'une part, l'inégalité de la répartition des richesses tout particulièrement entre les pays du Nord et du Sud ne fait que croître et près de la moitié de la population mondiale vit dans la pauvreté¹. D'autre part, les perturbations globales de l'environnement notamment les changements climatiques, la perte de la biodiversité et l'épuisement des ressources menacent la survie même des écosystèmes.

C'est dans ce contexte qu'en avril 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Harlem Brundtland proposait une définition du développement durable, aujourd'hui mondialement citée :

- Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

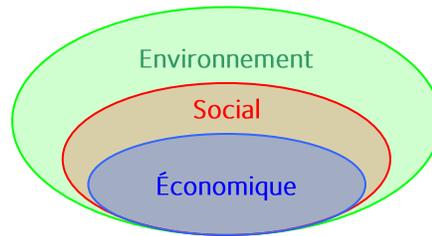
Le rapport Brundtland précisait toutefois qu'il fallait accorder une priorité à répondre aux besoins essentiels des plus démunis en plus de tenir compte des limites sur la capacité de l'environnement à fournir des ressources. Le développement durable exige donc de trouver une harmonie entre trois pôles – l'environnement, la société et l'économie — tout en respectant une certaine hiérarchie de ceux-ci.

L'interprétation, mise de l'avant par des chercheurs de la Chaire de recherche de responsabilité sociale et développement durable de l'UQAM est particulièrement éloquent à cet effet, et est appuyée par Équiterre :

¹ Habitants vivant avec l'équivalent de moins de US\$2 par jour. Population Reference Bureau.
http://www.prb.org/FrenchContent/Articles/2009/09wpsarticle_fr.aspx

- L'intégrité de l'environnement est une condition du développement, l'économie en est le moteur, le moyen, le développement individuel et social en est l'objectif principal, la raison d'être. L'équité, quant à elle est autant une condition, un objectif et un moyen.

Figure 1 : Vision du développement durable basé sur le pilier environnement²



c) Objectifs

S'approvisionner de façon responsable

L'approvisionnement responsable implique de considérer l'impact global de l'acquisition de biens et services, de réduire sa consommation et de privilégier les produits et les services à forte valeur environnementale et sociale. Cette approche intègre les questions d'équité, de respect des droits humains, de vitalité économique, d'utilisation judicieuse et durable de l'énergie et des ressources en plus de chercher à réduire les impacts environnementaux et sociaux des échanges commerciaux³. Les décisions d'approvisionnement se basent ainsi sur la capacité du fournisseur à respecter ces critères et non seulement sur le prix.

Objectif spécifique :

Utiliser notre pouvoir d'achat comme levier pour la protection de l'environnement et des droits humains tout en recherchant la viabilité économique de nos partenaires :

- en favorisant les fournisseurs locaux, d'économie sociale, de réinsertion, les coopératives ainsi que les fournisseurs utilisant des produits biologiques et locaux ou appliquant un code de conduite respectant les valeurs d'Équiterre;
- en privilégiant les produits revalorisés, à faible émission polluante, contenant le plus haut taux de matières recyclées disponibles sur le marché ou présentant le cycle de vie à plus faible impact;
- en choisissant la version équitable des produits, lorsque disponible;
- en systématiser nos pratiques d'achat pour tenir compte des critères ci-mentionnés en priorité pour les postes de dépenses importants, notamment pour le matériel informatique, le papier fin, le matériel

² Figure adaptée de Léa Sébastien et Christian Brodhag, « À la recherche de la dimension sociale du développement durable », Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du développement durable, mis en ligne le 01/03/04, consulté le 12 novembre 2009 : <http://developpementdurable.revues.org/index1133.html>

³ Adapté de l'Association canadienne de gestion des achats, Rapport annuel 2007-2008. Les chaînes d'approvisionnement responsables : un changement stratégique, une meilleure façon de faire. Septembre 2008. Rapport de recherche : Pratiques d'approvisionnement responsable – Analyse des volets social, environnemental et économique.

promotionnel, les événements⁴ et tous les achats liés au projet de la Maison du développement durable;

- en soutenant les achats de groupes des employés.

Réduire la quantité de matières résiduelles

La production de déchets donne lieu à de multiples impacts environnementaux et sociaux et un coût collectif élevé. S'ajoutent au bilan négatif, les émissions de GES et autres polluants atmosphériques, la perte des ressources enfouies, l'usure des routes, le bruit et la congestion routière ainsi que la diminution de la qualité de vie des personnes résidant à proximité des sites d'enfouissement. Le projet de *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, plan d'action 2010-2015* fixe ainsi des objectifs ambitieux, allant de 60 % de valorisation de la matière organique putrescible à 70 % pour le papier, carton, plastique, verre et métal alors que le taux actuel n'est que de 57 % en moyenne.

Objectif spécifique :

Contribuer à l'atteinte des objectifs du projet de *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, 2010-2015*, particulièrement la réduction à la réduction de l'ordre de 13,5 % par personne la quantité de matières résiduelles éliminées⁵.

- en faisant la promotion de la réutilisation du matériel auprès des employés;
- en revalorisant les fournitures dénuées;
- en réduisant la consommation de papier;
- en implantant un système de compostage utilisable toute l'année;
- en assurant le recyclage du papier, du métal et du plastique;
- en adoptant un plan de gestion de matières résiduelles lors de la construction de la MDD.

Favoriser le transport durable

Le transport génère 40 % des émissions de GES au Québec, contribue à la pollution atmosphérique et à la sédentarité en plus de générer des coûts sociaux et environnementaux importants. Les alternatives à la voiture solo doivent ainsi être encouragées et priorisées, que ce soit l'utilisation du transport actif, du transport collectif, du covoiturage ou une combinaison judicieuse de ces différents modes. Diminuer les déplacements à la source est également nécessaire. Plusieurs outils de communication, tels que la vidéoconférence ou le télétravail, facilitent maintenant cette approche.

⁴ « Les événements écoresponsables intègrent le développement durable à toutes les étapes de leur organisation. Ils visent donc à réduire les impacts négatifs de l'événement, notamment sur l'environnement (ex : réduction des déchets générés, des gaz à effet de serre émis, des ressources naturelles consommées, etc.) et à augmenter les répercussions positives de l'événement (ex : commerce local ou équitable, entreprises d'insertion locale, accessibilité à l'événement, notamment pour les étudiants et les OSBL, etc.). »
Définition du Conseil québécois des événements écoresponsables : <http://www.evenementecoresponsable.com>

⁵ Cet objectif vise le secteur résidentiel. Toutefois, Équiterre estime que la mise en place de mesures dans le milieu de travail et les activités de sensibilisation dirigés vers ses employés et le grand public favorise l'atteinte de cet objectif.

Objectif spécifique :

- Réduire les émissions de GES liées aux déplacements des employés :
- en favorisant le télétravail et d'accessibilité au réseau à distance;
- en disposant d'équipement permettant les vidéoconférences;
- en obtenant un abonnement corporatif à l'autopartage et au vélo en libre-service;
- en installant des infrastructures facilitant le déplacement actif, notamment des douches et des supports à vélo;
- en compensant les émissions de GES liés aux voyages d'affaires des employés.

Réduire la consommation énergétique

Bien que le Québec bénéficie d'un potentiel énergétique renouvelable important, les impacts environnementaux et sociaux ainsi que les coûts liés à la production d'énergie demeurent élevés. De surcroît, la moitié de la consommation énergétique québécoise provient de l'énergie fossile. L'imminence du pic pétrolier et la gestion responsable des ressources énergétiques obligent la diminution de la consommation d'énergie, d'où l'importance de l'efficacité énergétique.

Objectif spécifique :

Réduire le bilan énergétique de nos activités :

- en calculant et compensant les émissions de GES émises par les activités de l'organisme;
- en sensibilisant les employés aux pratiques d'économie d'énergie;
- en augmentant l'efficacité énergétique du bâtiment abritant les locaux de l'organisme;
- en utilisant des appareils et des luminaires écoénergétiques;
- en priorisant les pratiques écoénergétiques lors de la rénovation de locaux ou la construction de la MDD.
- en ayant recours à une source durable d'énergie afin de répondre, en partie, aux besoins énergétiques de l'organisme pour la MDD.

Assurer une gestion durable de l'eau

Le Québec jouit d'une situation enviable pour la quantité d'eau potable sur son territoire. Or, les changements climatiques contribuent à faire baisser le niveau des cours d'eau fragilisant l'approvisionnement en eau potable. D'autre part, les coûts de captation, d'épuration et de traitement des eaux usées représentent des dépenses considérables pour les municipalités alors que leur rejet dans l'environnement contribue à la contamination des écosystèmes aquatiques.

Objectif spécifique :

Contribuer à la protection de l'eau en réduisant la consommation et la quantité d'eau usée générée par nos activités :

- en sensibilisant les employés aux pratiques d'économie d'eau ;

- en réutilisant les eaux de pluie;
- en réduisant le ruissellement sur le site de la MDD;
- en installant des appareils sanitaires à faible débit dans la MDD.

Être un employeur responsable

Le respect des droits de la personne, tant au sein de la chaîne d'approvisionnement que dans l'organisation même, fait partie intégrante du développement durable. Être un employeur responsable signifie, en partie, de donner la même chance pour tous, de veiller à la santé et à la sécurité des employés et de respecter et préserver l'équilibre travail-famille. À ceci s'ajoutent la préservation des conditions de travail et le développement du plein potentiel de chaque personne. Appliquer d'abord à l'interne les principes de développement durable permet ensuite à l'organisation de rayonner au sein de la société.

Objectif spécifique :

Agir de façon responsable, équitable et solidaire auprès de nos employés :

- en leur offrant un milieu de travail sain;
- en maintenant les conditions de travail par le développement durable de l'organisation;
- en mettant sur pied des processus d'intégration des nouveaux employés;
- en rendant la formation continue accessible;
- en offrant un programme de gestion de carrière;
- en implantant une politique d'embauche et de conditions de travail équitables;
- en développant des mesures afin de préserver et faciliter la conciliation travail-famille.

S'impliquer socialement

Une organisation reçoit beaucoup de la société dans laquelle elle est implantée : les ressources naturelles, le talent et le savoir humain, l'aide fiscale et les infrastructures publiques ne constituent que quelques exemples. Elle n'agit pas en vase clos, mais plutôt en interaction continue avec le milieu. Par conséquent, au-delà des masses salariales, les organisations et leurs employés sont de plus en plus appelés à jouer un rôle concret dans le développement social et économique de la société d'accueil, à contribuer activement à la protection de l'environnement et à redistribuer équitablement les bénéfices et le savoir.

Objectif spécifique :

Assumer notre rôle social, contribuer au partage de nos connaissances et encourager l'implication sociale de nos employés :

- en reconnaissant et valorisant l'implication bénévole;
- en soutenant les actions locales reliées aux choix écologiques, équitables et solidaires;
- en déployant des activités de sensibilisation et en favorisant les recherches et les échanges;
- en participant au développement et à la diffusion des connaissances;
- en promouvant l'implication sociale et les investissements responsables auprès des employés.

Faire preuve d'éthique et de transparence

La transparence et l'éthique sont indissociables du développement durable. Les orientations organisationnelles, les décisions et les activités courantes doivent se baser sur un code d'éthique dont les valeurs sont cohérentes aux principes de développement durable et appliqué par tous les employés. Les pratiques de l'organisation et les résultats qui en découlent se doivent également d'être transparentes. Cette transparence permet d'assurer la crédibilité de la démarche et de l'implication réelle de l'organisation, mais, aussi de diffuser des pratiques exemplaires inspirantes⁶.

Objectif spécifique :

Agir de façon transparente et éthique, en respectant nos valeurs organisationnelles de solidarité, d'équité et de respect de l'environnement et en rendant public l'impact de nos activités :

- en adoptant un cadre normatif pour l'acceptation des dons, commandites et partenariat;
- en adoptant un code d'éthique;
- en consultant et en diffusant à l'interne la planification stratégique;
- en diffusant à l'interne les valeurs d'Équiterre et sa mission;
- en diffusant les résultats annuels et les grandes orientations;
- en diffusant l'empreinte écologique des activités de l'organisme.

d) Mise en œuvre et suivi

Dans le cadre de la préparation de la présente politique, Equiterre a effectué un diagnostic de développement durable de ses activités. Cette activité lui a permis d'évaluer son cheminement en les comparant aux meilleures pratiques applicables à son contexte dans chaque secteur d'activité (approvisionnement responsable, gestion des matières résiduelles, implication sociale, etc.) et de développer un plan d'action. Les actions futures ont aussi été retenues en prévision de la construction de la Maison du développement durable.

L'atteinte des objectifs de la politique de développement durable sera évaluée annuellement. Certains indicateurs de performance seront établis afin d'enrichir et de faciliter l'atteinte des objectifs de la politique.

⁶ Adapté de l'Expert-mag (<http://expert-mag.lexpansion.com/?Qu-est-ce-qu-un-employeur>) et de Fuchs, D. and Kalfagianni, A., 2005-03-05, "Transparency as a Condition for Sustainable Development: Vision and Politics in the Food Chain". Paper presented at the annual meeting of the International Studies Association, Honolulu, Hawaii Online, 2009-05-26, http://www.allacademic.com/meta/p69554_index.html